

Vers l'espace européen de l'enseignement supérieur

Communiqué de la conférence des ministres chargés de l'enseignement supérieur

A Prague, le 19 mai 2001

Deux ans après avoir signé la Déclaration de Bologne et trois ans après celle de la Sorbonne, les ministres européens chargés de l'enseignement supérieur, représentant 32 signataires, se sont retrouvés à Prague afin de dresser le bilan des progrès accomplis et de définir les orientations prioritaires du processus pour les années à venir. Les ministres ont réaffirmé leur attachement à l'objectif visant à instaurer un Espace Européen de l'Enseignement Supérieur d'ici à 2010. Le choix de Prague pour réunir cette conférence symbolise leur détermination à impliquer l'Europe tout entière dans le processus de l'élargissement de l'Union européenne.

Les ministres ont pris connaissance avec intérêt du rapport "Poursuivre le processus de Bologne" réalisé à l'initiative du groupe de suivi et ont considéré que les objectifs arrêtés par la Déclaration de Bologne ont fait l'objet d'un large consensus et servi de base au développement de l'enseignement supérieur dans la plupart des pays signataires, des universités et des autres établissements d'enseignement supérieur. Les ministres ont réaffirmé qu'il fallait continuer à promouvoir la mobilité afin de permettre aux étudiants, aux enseignants, aux chercheurs et aux personnels administratifs de profiter de la richesse de l'espace européen de l'enseignement supérieur qui recouvre ses valeurs démocratiques, la diversité des cultures et des langues et la variété des systèmes d'enseignement supérieur.

Les ministres ont pris en compte la contribution des établissements d'enseignement supérieur réunis en Convention à Salamanque, les 29 et 30 mars, ainsi que les recommandations de la Convention des étudiants européens organisée à Göteborg, les 24 et 25 mars, et se sont félicités de la participation active de l'Association européenne de l'université (EUA) et des Organisations nationales des étudiants en Europe (ESIB) dans le processus de Bologne. Les ministres ont par ailleurs constaté avec satisfaction qu'un grand nombre d'autres initiatives avaient été prises pour faire davantage avancer le processus. Ils ont également constaté l'aide constructive apportée par la Commission européenne.

Les ministres ont observé que les initiatives concernant l'architecture des diplômes prônées par la Déclaration de Bologne ont été largement et fortement prises en compte dans la plupart des pays. Ils se sont en particulier félicités des développements actuels des travaux dans le domaine de la garantie de la qualité. Ils ont reconnu la nécessité de coopérer pour répondre aux défis de l'éducation transnationale. Enfin, ils ont reconnu la nécessité d'appréhender l'enseignement dans une perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Initiatives à développer dans le cadre des six objectifs du Processus de Bologne

Se référant à la Déclaration de Bologne, les ministres ont affirmé que la construction de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur constitue une condition pour renforcer l'attractivité et la compétitivité des établissements d'enseignement supérieur en Europe. Ils ont apporté leur soutien à l'idée que l'enseignement supérieur doit être tenu pour un bien public, qu'il relève et continuera de relever de la responsabilité publique (réglementations, etc.), et que les étudiants sont des acteurs à part entière de la communauté de l'enseignement supérieur. En conséquence, ils ont envisagé l'avenir du processus de la façon suivante :

Adoption d'un système de diplômes aisément lisibles et comparables

Les ministres ont fortement encouragé les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur à tirer pleinement profit des législations nationales existantes et des instruments européens destinés à faciliter la reconnaissance académique et professionnelle des unités d'enseignement, des diplômes et autres titres afin que les citoyens puissent réellement faire valoir leurs qualifications, leurs compétences et leurs aptitudes dans l'ensemble de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Les ministres ont vivement incité les organismes et réseaux existants tels que NARIC et ENIC à promouvoir, au plan de l'établissement et aux plans national et européen, un mécanisme de reconnaissance simple, efficace, équitable, qui prenne en compte la diversité des qualifications.

Adoption d'un système fondé sur deux cycles principaux

Les ministres se sont félicités que l'objectif visant à fonder l'architecture des diplômes d'enseignement supérieur sur deux cycles structurant les formations supérieures autour d'un cycle pré-licence et d'un cycle post-licence ait pu être abordé et faire l'objet de débats. Certains pays se sont déjà ralliés à ce type d'architecture et plusieurs autres l'envisagent avec grand intérêt. Il faut noter que, dans nombre de pays, les diplômes de licence ("bachelor degree") et de master ou des diplômes comparables, peuvent aussi bien être obtenus dans les universités que dans d'autres établissements d'enseignement supérieur. Les programmes permettant d'obtenir des diplômes peuvent et même doivent présenter des orientations différentes et des objectifs variés afin de répondre à la diversité des besoins de formation aussi bien individuels qu'académiques ou professionnels, ainsi que l'ont souligné les conclusions du séminaire d'Helsinki sur les diplômes de niveau licence (février 2001).

Etablissement d'un système de crédits

Les ministres ont souligné que, pour assurer aux filières de formation la capacité d'adaptation la meilleure, il était nécessaire d'adopter un socle de références communes en matière de qualifications, reposant sur un système de crédits tel que l'ECTS ou compatible avec l'ECTS, garantissant à la fois transférabilité et accumulation. Un tel dispositif, avec les systèmes de garantie de la qualité mutuellement reconnus, facilitera l'accès des étudiants au marché du travail en Europe et renforcera la compatibilité, l'attractivité et la compétitivité de l'enseignement supérieur européen. La généralisation de l'usage d'un tel système de crédits, comme de celui du Supplément au diplôme, entraînera des avancées dans cette direction.

Promotion de la mobilité

Les ministres ont réaffirmé que l'objectif visant à promouvoir la mobilité des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des personnels administratifs, tel que défini par la Déclaration de Bologne, est d'une importance cruciale. En conséquence, ils ont confirmé leur détermination à poursuivre la suppression de tous les obstacles à la liberté de circulation des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des personnels administratifs et ils ont mis l'accent sur la dimension sociale de la mobilité. Ils ont rappelé les possibilités de mobilité offertes par les programmes communautaires ainsi les avancées enregistrées, grâce notamment au lancement du Plan d'action pour la mobilité, adopté par le Conseil européen de Nice en 2000.

Promotion de la coopération européenne en matière de garantie de la qualité

Les ministres ont reconnu le rôle vital que jouent les systèmes de garantie de la qualité qui garantissent des références de haut niveau et facilitent la comparabilité des diplômes en Europe. Ils ont également encouragé une coopération plus étroite entre les réseaux compétents en matière de reconnaissance et de garantie de la qualité. Ils ont mis l'accent sur la nécessité d'une coopération européenne étroite ainsi que d'une confiance et d'une reconnaissance mutuelles des systèmes nationaux de garantie de la qualité. Ils ont en outre encouragé les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur à diffuser leurs exemples de bonnes pratiques et à envisager des scénarios pour la reconnaissance mutuelle des mécanismes d'évaluation et d'accréditation/certification. Les ministres ont vivement appelé les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur, les agences nationales et le Réseau européen pour la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur (ENQA), en coopération avec les organismes correspondants des pays qui ne font pas partie de l'ENQA, à collaborer pour mettre au point un cadre de références et à diffuser les bonnes pratiques.

Promotion de la dimension européenne de l'enseignement supérieur

Afin de renforcer davantage la dimension européenne de l'enseignement supérieur et favoriser l'employabilité des diplômés, les ministres ont demandé aux établissements d'enseignement supérieur de multiplier à tous les niveaux des modules, des enseignements et des filières dont le contenu, l'orientation ou l'organisation présentent une dimension européenne. Cela concerne en particulier ceux qui reposent sur un partenariat entre des établissements de différents pays et permettent d'obtenir un diplôme conjoint reconnu.

Les ministres ont en outre mis l'accent sur les points suivants :

Education et formation tout au long de la vie

L'éducation et la formation tout au long de la vie constitue un élément essentiel de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur. Dans l'Europe de demain, fondée sur une société et une économie de la connaissance, les stratégies en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie s'avèrent nécessaires pour répondre aux défis que constituent la compétitivité économique et l'utilisation des nouvelles technologies, ainsi que pour améliorer la cohésion sociale, l'égalité des chances et la qualité de la vie.

Etablissements d'enseignement supérieur et étudiants

Les ministres ont souligné que l'implication des universités et des autres établissements d'enseignement supérieur ainsi que des étudiants en tant que partenaires compétents, actifs et constructifs pour créer et façonner l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur est nécessaire et bienvenue. Les établissements ont montré l'importance qu'ils attachent à la création d'un Espace Européen de l'Enseignement Supérieur qui soit cohérent et efficace, tout en restant diversifié et adaptable. Les ministres ont également souligné que la qualité constitue la condition fondamentale pour garantir confiance, pertinence, mobilité, compatibilité et attractivité au sein de l' Espace Européen de l'Enseignement Supérieur. Les ministres ont exprimé leur satisfaction au regard des initiatives qui contribuent à développer des programmes combinant qualité des enseignements supérieurs et professionnalisation durable et souhaité que les établissements d'enseignement supérieur continuent de jouer un rôle constructif dans ce domaine.

Les ministres ont affirmé que les étudiants doivent activement participer et contribuer à l'organisation et à l'élaboration du contenu de l'enseignement dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur. Les ministres ont aussi réaffirmé le besoin, souligné par les étudiants, de prendre en compte la dimension sociale dans le processus de Bologne.

Promouvoir l'attractivité de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur

Les ministres ont reconnu qu'il était crucial de renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur européen pour les étudiants d'Europe comme pour ceux d'autres parties du monde. La lisibilité et la comparabilité des diplômes de l'enseignement supérieur européen dans le monde doit être renforcée par le développement d'un cadre commun de qualifications, ainsi que par la mise en place de mécanismes de garantie de la qualité et d'accréditation/certification cohérents et le redoublement d'efforts pour mieux diffuser l'information.

Les ministres ont en particulier souligné que la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche est et doit être un facteur déterminant de l'attractivité et de la compétitivité internationales de l'Europe. Les ministres ont convenu qu'il faut prêter davantage attention aux avantages que présente un Espace Européen de l'Enseignement Supérieur doté d'établissements et de programmes aux profils variés. Ils recommandent aux pays européens d'accroître leur coopération en matière d'éducation transnationale, compte tenu de ses possibles implications et des perspectives qu'elle trace.

Poursuivre le suivi du processus

Les ministres se sont engagés à poursuivre leur coopération fondée sur la mise en œuvre des objectifs définis par la Déclaration de Bologne en partant de leurs points communs, mais aussi en tirant avantage des différences entre les cultures, les langues, et les systèmes nationaux, et en profitant de toutes les possibilités offertes par la coopération intergouvernementale, le dialogue constant avec les universités, les établissements d'enseignement supérieur européens et les organisations étudiantes, ainsi que par les programmes communautaires.

Les ministres ont souhaité la bienvenue aux nouveaux membres qui rejoignent le processus de Bologne sur la base des demandes d'adhésion présentées par les ministres représentant des pays auxquels les programmes communautaires SOCRATES et LEONARDO da VINCI ou TEMPUS-CARD sont ouverts. Ils ont accepté les demandes de la Croatie, de la Chypre et de la Turquie.

Les ministres ont décidé qu'une nouvelle conférence ministérielle sera organisée au second semestre 2003 à Berlin pour dresser le bilan des progrès accomplis et définir de nouvelles orientations et priorités pour les prochaines étapes du processus vers l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur.

Les ministres ont confirmé la nécessité d'une structure de suivi composée d'un groupe de suivi et d'un groupe préparatoire. Le groupe de suivi est composé de représentants de l'ensemble des signataires, des nouveaux participants et de la Commission européenne, et présidé par l'Etat membre qui exerce la présidence de l'Union européenne. Le groupe préparatoire comprend les représentants des pays qui ont organisé les précédentes conférences ministérielles et du pays chargé d'organiser la prochaine conférence ministérielle, deux Etats membres et deux Etats non membres de l'Union européenne ; ces quatre derniers représentants sont élus par le groupe de suivi. L'Etat qui exerce la présidence de l'Union européenne et la Commission européenne font également partie du groupe préparatoire. Le groupe préparatoire est présidé par le représentant du pays qui accueillera la prochaine conférence ministérielle.

L'Association européenne de l'université (EUA), l'Association européenne des établissements d'enseignement supérieur (EURASHE), les Organisations nationales des étudiants en Europe (ESIB) et le Conseil de l'Europe seront consultés dans le cadre des travaux de suivi.

Afin de promouvoir le processus, les ministres ont encouragé le groupe de suivi à organiser des séminaires pour explorer les domaines suivants : la coopération en matière de garantie de la qualité, les problèmes de reconnaissance et l'usage de crédits dans le processus de Bologne, le développement de diplômes conjoints, la dimension sociale, avec une attention particulière aux obstacles à la mobilité, ainsi que l'élargissement du processus de Bologne, l'éducation et la formation tout au long de la vie et la participation des étudiants.